RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01556
Numéro SIREN : 391 027 620
Nom ou dénomination : ABMI GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2022 sous le numéro de dépôt 2713

ABMI GROUPE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.532.862,12 euros

Siège social : 33 boulevard Vauban - 78280 Guyancourt

391 027 620 R.C.S. Versailles

(la « ***Société*** »)

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Et le dix septembre,

A 9h00,

La Société FINANCIERE ABMI, Société par actions simplifiée au capital de 15 302 918,00 euros et ayant son siège social 33 boulevard Vauban - 78280 Guyancourt, représentée par son Président, Monsieur Vincent Coënt,

Associée unique de la Société ABMI GROUPE, telle que désignée ci-avant,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- .../...
- Constatation de l'échéance du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et nomination de co-commissaires aux comptes en remplacement ;
- Constatation de l'échéance du mandat du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La société AGIF AUDIT ET CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement informée, est absente et excusée.

---------- ***Début de l'extrait*** ----------

QUATRIEME DECISION

Constatation de l'échéance du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et nomination de co-commissaires aux comptes en remplacement

L'Associé Unique, connaissance prise de l'expiration, à l'issue des présentes décisions du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la société AGIF AUDIT ET CONSEIL, décide de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

En conséquence, l'Associé Unique décide de nommer, en remplacement, des co-commissaires aux comptes à savoir :

- la Société DELOITTE & ASSOCIES, dont le siège social est situé 6 place de la Pyramide – 92800 Puteaux, 572.028.041 R.C.S. Nanterre,

et

- la Société HEK PARTNERS, siège social 28 rue Cambacérès – 75008 Paris, 800.635.476 R.C.S. PARIS,

pour une mission d'une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

CINQUIEME DECISION

Constatation de l'échéance du mandat du Commissaire aux comptes suppléant

L'Associé Unique, connaissance prise de l'expiration, à l'issue des présentes décisions du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, la société MICHAEL FONTAINE & ASSOCIES, décide de ne pas procéder à son renouvellement et de ne pas procéder à son remplacement.

SIXIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

---------- ***Fin de l'extrait*** ----------

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente, la Société FINANCIERE ABMI,
Représentée par son Président, Monsieur Vincent Coënt